

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1584/SG/CD rendue exécutoire la délibération n°291/7°L

n° 72-1584/SG/CD

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 novembre 1972

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro
10 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n°291/7°L du 16 novembre 1972 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas qui fixe la date d'ouverture et la durée de la deuxième session ordinaire 1977 de la Chambre des Députés. En conséquence, la Chambre des Députés est convoquée le jeudi 30 novembre 1972 à 9 heures. Le présent arrêté qui fera l'objet d'une publication selon la procédure d'urgence, sera enregistré, communiqué et exécuté Partout où besoin sera.